Annexe 1: Les rôles sur Zoom

L’organisateur (celui qui a programmé la réunion) de la réunion a automatiquement le rôle d’Animateur dans celle-ci. Toutefois, il peut transférer ce rôle à un des participant.e.s durant la réunion, depuis l’onglet **Participant** (en cliquant sur « Plus.. » à côté du nom du/de la participant·e). L’animateur dispose de tous les privilèges et de toutes les permissions existantes pour gérer la réunion.

L’organisateur (par défaut l’animateur) peut ajouter un ou bien des Co-animateurs lors de la création de la réunion. Il peut aussi **donner** ce rôle à un ou plusieurs des participant·e·s durant la réunion, depuis l’onglet Participant (en cliquant sur « Plus.. » à côté du nom du/de la participant·e). Les co-animateurs partagent un nombre de permissions avec l’animateur, ce qui leur permet de gérer l’aspect administratif de la réunion.

En **gras** figurent les permissions que seul l’Animateur de la réunion possède :

- **programmer une réunion**
- **démarrer/lancer/arrêter une réunion**
- **changer le rôle des participant·e·s durant la réunion**
- **créer et ouvrir des sous-salles de réunion**
- **affecter/déplacer les participant·e·s dans les sous-salles**
- accepter l’entrée des participant·e·s dans la salle de réunion (lorsqu’une salle d’attente est activée)
- gérer les droits des participant·e·s dans la réunion
- gérer les options de sécurité de la réunion
- gérer les permissions dans l'onglet Converser (e.g. permettre ou non aux participant·e·s d’avoir des échanges privés sur le Chat)
- couper les micros/webcams des participant·e·s
- demander l’activation des micros/webcams
- se déplacer de manière autonome dans les sous-salles

Créé 2020-11-26 16:14:34 UTC par Marie Stoecklin
Mis à jour 2020-11-30 08:13:44 UTC par Marie Stoecklin